

Les rendez-vous Info-Énergie

Comment ça marche ?

Qu'est-ce que la maîtrise de l'énergie ?

Dans un logement, on utilise chaque jour de l'énergie (gaz, fioul, électricité, bois) pour se chauffer, se laver, cuisiner, s'éclairer, etc. L'énergie coûte de plus en plus chère et pèse fortement dans le budget d'un ménage notamment lorsque son logement est mal isolé. Il devient **difficile de se chauffer ou de payer ses factures**. Il est alors impératif de les maîtriser, c'est à dire de réaliser des économies d'énergie. Cela peut se traduire par la réalisation de **travaux de rénovation énergétique** comme, par exemple, l'isolation de la toiture ou l'installation d'une chaudière plus performante. Même sans travaux ou investissement financier important, il est possible de diminuer sa facture en adoptant des **écogestes**. C'est le rôle de **nos conseiller.ère.s France Rénov'** d'informer les habitants sur ces sujets, de manière **neutre, gratuite et indépendante**.

Quelles sont les missions d'un.e conseiller.ère France Rénov'?

Un.e conseiller.ère France Rénov' est un professionnel qualifié qui **informe, conseille et accompagne** les particuliers sur la **rénovation énergétique** de leur habitat et sur les **aides financières** auxquelles ils peuvent prétendre. Il apporte également son expertise sur la maîtrise de l'énergie en identifiant les sources de surconsommations du logement (chauffage, eau chaude sanitaire, électroménagers, etc.) et aide les ménages à réduire leurs charges liées à l'énergie (optimisation du contrat, aide à l'énergie, écogestes) tout en améliorant le confort.

À quel public s'adressent les rendez-vous Info-Énergie ?

Les rendez-vous info énergie s'adressent à tous les habitants, **propriétaires ou locataires** qui se trouvent dans l'une de ces situations :

- Projet de travaux de rénovation énergétique
- Impayés ou difficultés à payer des factures d'énergie ou d'eau
- Factures importantes d'énergie ou d'eau
- Froid ou problème d'humidité dans le logement

Implication conjointe de l'ALEC-MVE et de la Ville

La ville s'engage à communiquer l'existence de ces permanences auprès de ses habitants, afin qu'ils puissent s'y inscrire. (L'ALEC-MVE vous fournit une affiche prête à l'impression, et un communiqué de presse pour vos articles et posts sur les réseaux sociaux, voir le kit com).

Un.e conseiller.ère France Rénov' de l'ALEC-MVE se déplace dans votre ville. Sur une demi-journée, 3 ou 4 créneaux de 45min à 1 heure sont ouverts aux habitants. Ils doivent réserver leur date auprès de l'ALEC-MVE au : **01 42 87 99 44**.

Retrouvez les dates ici : <https://www.agence-mve.org/les-rendez-vous-info-energie-dans-votre-ville/>

